

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 58 (1970)

Heft: 3

Artikel: Part de responsabilité égale : (suite de la page 1)

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-272552>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

chez nous et à l'étranger

Part de responsabilité égale

(Suite de la page 1)

Il convient, par ailleurs, d'étudier scientifiquement les dangers que recèlent les différentes professions pour la santé des femmes et de leurs enfants ; les politiques de l'emploi et l'orientation professionnelle devront s'inspirer des résultats ainsi obtenus.

De l'avoir du Groupe, il faut encourager les gouvernements à ratifier la convention sur l'égalité de rémunération, 1951, N° 100), s'ils ne l'ont déjà fait, de leur côté, les gouvernements ayant ratifié cet instrument devraient prendre, le cas échéant, les mesures nécessaires pour l'appliquer dans tous les secteurs de l'économie.

2. Contrôle des naissances

Le travail professionnel des femmes mariées, s'il a un lien avec un taux de natalité peu élevé, n'est pas pour autant le seul élément affectant la fécondité. Parmi les autres variables citons les conditions de logement, les structures sociales et les niveaux de vie présents ou futurs. Dans une famille ces derniers peuvent souvent dépendre du travail rémunéré de la femme.

Il est souhaitable, afin d'assurer l'harmonie des époux et le bien-être des enfants, de persuader les jeunes couples de contrôler et d'espacer les naissances pour diminuer le nombre d'années que la femme consacre aux naissances et aux soins aux enfants.

2. Soins aux enfants

Les installations prévues à cet effet sont insuffisantes dans tous les pays.

Si les parents ont tous deux une part de responsabilité égale dans l'éducation des enfants, il convient, dans les circonstances actuelles, d'examiner en priorité les besoins des enfants des mères qui travaillent.

Ces besoins varient avec l'âge des enfants et les conditions familiales : dès lors, les mesures indispensables couvrent un champ très large et comprennent dans l'ordre chronologique :

- un congé de maternité d'une durée appropriée (compte tenu des dernières découvertes des pédiatres quant aux besoins d'ordre psychologique et physique des enfants en bas âge) ;
- le travail à temps partiel des mères et/ou des pères ;
- la sécurité de l'emploi et le maintien du droit à la retraite pour la mère au cours d'une période d'absence prolongée ;
- la création de crèches et de garderies hautement qualifiées ;
- un système d'aide à domicile : faisant partie des services sociaux, il est destiné, le cas échéant, à décharger les mères qui travaillent d'une partie des tâches domestiques.

Toutes ces mesures présentent une grande urgence et devraient être appliquées simultanément.

4. Rationalisation des tâches domestiques

Afin de réduire la charge de travail double des femmes qui travaillent et qui ont des responsabilités au foyer, il convient de prendre des mesures destinées à rationaliser les travaux domestiques : services collectifs — communaux et commerciaux — équipement rationnel des foyers éducation appropriée des familles présentes et futures. Le consommateur devrait pouvoir connaître l'équipement ménager le plus rationnel en vente sur le marché, les méthodes perfectionnées permettant d'économiser le travail à la maison et les modalités d'une répartition équitable des tâches domestiques entre les membres de la famille.

De l'avis du Groupe, la préparation à la vie familiale, trop souvent exclue des programmes scolaires, devrait être dispensée aux garçons et aux filles.

5. Education professionnelle des adultes

Les femmes mariées désirent, en nombre croissant, reprendre une occupation professionnelle après une interruption prolongée : une politique plus active d'éducation professionnelle des adultes est, par conséquent, nécessaire. Elle doit comprendre, selon les cas, des cours de perfectionnement ou une formation nouvelle.

La rapidité du progrès technique et des changements économiques rend ces cours de plus en plus indispensables aux hommes et aux femmes d'âge mûr. Les principales bénéficiaires en seront les femmes adultes, compte tenu des structures professionnelles et familiales actuelles.

6. Nouvelle définition du rôle des sexes

Le groupe d'experts a souligné l'importance primordiale du rôle du père dans l'éducation des enfants, depuis leur plus jeune âge jusqu'à l'adolescence. Cette importance n'a fait que croître avec la « féminisation » constante du corps enseignant.

Pour cette raison, et afin de réaliser une répartition plus équitable du travail et des loisirs entre les sexes, un changement d'attitude s'impose, qui ferait du mari et de la femme des partenaires égaux.

Ce changement s'opère déjà, surtout dans la jeune génération, par suite d'une meilleure éducation, de l'âge plus précoce des mariages et de l'incidence croissante du travail professionnel des femmes. Ce processus mérite d'être encouragé activement par les parents, les éducateurs et l'opinion publique.

7. La convention de l'OIT

Le Groupe d'experts a exprimé l'espérance que tous les gouvernements seraient en mesure d'accepter et d'appliquer officiellement les dispositions de la recommandation sur l'emploi des femmes ayant des responsabilités familiales, 1965 (N° 123).

Par ailleurs, compte tenu du caractère obligatoire des conventions internationales du travail pour les gouvernements qui les ratifient, certains participants ont souhaité que l'Organisation internationale du Travail envisage la possibilité d'élaborer dans un proche avenir une convention sur le travail professionnel des femmes ayant des responsabilités familiales.

CONCLUSION

L'ampleur des recommandations précitées montre que le problème des mères qui travaillent comporte des éléments fort divers, tels que le droit des femmes à une citoyenneté pleine et égale, les intérêts de la famille et les affaires sociales, économiques et culturelles d'un pays.

Dans ces circonstances, les mesures d'aide ad hoc limitées aux domaines où les besoins sont les plus pressants sont insuffisantes.

Il faut dès lors, appliquer une stratégie globale, où une politique familiale tenant compte des capacités de travail et des besoins des deux parents s'associe à une politique de l'emploi qui rend pleinement justice aux obligations familiales des travailleurs des deux sexes.

CETTE HISTOIRE VRAIE qu'on souhaiterait inventée

C'est une vieille dame de chez nous, toute noire dans un manteau qu'on lui a donné. Elle sort à petits pas, chercher son demi-litre de lait, un peu de pain, quelques légumes (un morceau de viande je samedi), et remonte lentement tout en haut de l'immeuble de la rue populeuse, dans son petit deux pièces. « L'année prochaine, Madame, j'aurai l'ascenseur jusqu'au cinquième, ce sera bien, mais ils vont nous augmenter le loyer. Enfin, j'ai l'aide à la vieillesse maintenant, et puis ma belle-fille est gentille, elle m'apporte souvent quelque chose. »

« Non, je n'y vais pas souvent, que voulez-vous, ils travaillent tous les deux et le dimanche ils aiment bien être tranquilles, il faut les comprendre, Madame. Oui, j'ai eu cinq enfants mais j'en ai perdu plusieurs, autrefois on ne soignait pas comme maintenant, et puis je devais souvent les laisser seuls avec leur père, que voulez-vous, les hommes ne font pas toujours attention. Oui, il avait été accidenté et ne pouvait plus travailler alors c'est lui qui s'occupait du ménage quand je devais partir. J'étais sage-femme, et dans ce temps-là tout se passait à la maison, et combien de fois j'ai dû partir la nuit, des fois c'était loin et je ne rentrais pas pendant plusieurs jours... »

« Oui, oui, toutes ces années je les ai passées comme ça, et si je vous disais... Il y en a qui ne m'ont jamais payée ! Que je réclame ? Je demandais bien mais on me promettait toujours pour plus tard et maintenant il y a trente ans et plus, alors vous pensez, mais vous seriez étonnée de savoir qui ! oh ! ils avaient les moyens, les autres je n'en parle pas... »

« Oui, j'ai encore une fille mais elle habite loin et cela me fait cher pour y aller, pensez, je dois prendre deux trams, ils n'ont pas le temps de venir me chercher et de me ramener, ils ont pourtant une voiture, mais justement ils ont eu des frais parce que mon gendre a changé, il a pris une plus grosse. J'y suis allée quand même dimanche dernier et... »

Une cassure dans la voix ; sûrement il s'est passé quelque chose ; mais il reste toujours une ressource quand on a mal, c'est de se moquer de soi-même :

« vous voyez comme je suis ! j'espérais qu'ils me garderaient à souper, mais n'est-ce pas ils étaient fatigués, alors j'ai fait une chose que je n'aurais pas dû : comme je n'avais plus de pain à la maison, j'en ai pris un morceau chez eux. »

« vous dites que c'est tout naturel ? Mais, Madame, ma fille m'a dit que j'aurais dû demander. Alors, elle me l'a repris. »

J. L.

ZURICH : un coup d'essai qui est un coup de maître

Pour leur coup d'essai (car c'était la première fois qu'elles étaient admises à participer à une élection), les Zurichaises ont réussi un coup de maître ! Elles ont imposé une femme à l'exécutif de la ville de Zurich, Mme Emilie Lieberherr qui s'est notamment signalée à l'attention du public lors de la manifestation du 1er mars dernier, sur la place du Palais fédéral au cours de laquelle, on s'en souvient, les femmes protestaient contre la signature, avec réserves, de la Convention européenne des Droits de l'homme.

Nous avons alors apprécié ses qualités de meneuse de jeu, l'aisance avec laquelle elle avait su s'imposer dans des circonstances qui n'étaient pas faciles et le sang-froid qu'elle avait mis à se débarrasser de jeunes manifestantes indésirables en les considérant tout simplement comme quantité négligeable...

Son élection est d'autant plus remarquable qu'elle s'est faite selon le système majoritaire qui, jusqu'ici, n'a guère été favorable aux candidates. Elle est le fait non seulement du parti socialiste, mais des féministes de tous les partis qui ont accordé leur appui à la candidate socialiste.

C'est donc un magnifique démarquage pour les Zurichaises. Nous en sommes fières avec elles.

H. N.-R.



ETRANGER

ALLEMAGNE

LES FEMMES CHEFS D'ENTREPRISE

Suivant l'Association des femmes chefs d'entreprise allemande, 40 % de ses membres fondèrent elles mêmes leurs entreprises, 60 % en ont hérité. Cela constitue un rapport peu différent de celui existant pour les hommes.

Ceci vaut également pour le degré d'initiation qui marque un peu le pas comparé aux connaissances pratiques. 60 % des femmes n'ont pas fait leur « bac ». En ce qui concerne la grandeur des entreprises, 4 % seulement des femmes chefs d'entreprise dirigent plus de 500 employés.

Journal suisse des employés de commerce, 9 janvier.

ITALIE

L'EMPLOI DIMINUE

Pendant la période 1959-69 — exception faite de l'année 1961 — l'emploi féminin a diminué d'une manière constante et progressive, atteignant un taux de réduction de 18,4 %.

Les industries qui emploient des ouvrières

Dans l'ensemble de l'industrie italienne, lisons-nous dans la Domenica del corriere du 2 décembre, on ne compte que 32 % d'ouvrières et leur nombre diminue sans cesse.

Toutefois, elles forment 87 % du personnel dans les industries de l'habillement, 82,6 % dans les industries du tabac, 81,5 % dans les industries textiles diverses, 66 % dans les industries textiles (laine exceptée), 51 % dans les industries lainières et 52 % dans celles de la chaussure.

En revanche, dans les industries métallurgiques, elles sont très nombreuses (3 % du personnel).

Ce sont les industries traitant les dérivés du pétrole qui emploient le pourcentage le moins élevé de femmes : moins de 1 %.

SWISSAID

Est-il possible d'aider ? Oui, en unissant nos efforts, pour coopérer avec les populations nécessiteuses. Swissaid est le nouveau nom de l'ancienne « Aide suisse à l'étranger ». Cette organisation a vingt ans d'expérience en matière d'aide aux pays en développement. Cette aide signifie comprendre, enseigner, guérir, former et coopérer. Coopérer en vue d'un avenir meilleur, d'un monde délivré de la faim !

Pensez à la collecte Swissaid ! CCP 10 - 1533 Lausanne.



Ne nous contentons pas de plaindre un moment ceux qui ont faim... et de n'y plus penser. Pour eux renonçons régulièrement à une part de notre bien-être.